



Budget 2023

Section fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		%
Charges à caractère général	325 600,00 €	27,81
Charges de personnel	292 900,00 €	25,02
Autres charges de gestion courante	106 370,00 €	9,08
Virement à la section investissement	414 000,00 €	35,36
Charges financières	24 000,00 €	2,04
Charges exceptionnelles	2 900,00 €	0,25
Dépenses imprévues	5 143,00 €	0,44
TOTAL :	1 170 913,00 €	100
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		%
Résultat d'exploitation reporté	366 329,00 €	31,29
Produits des services et ventes diverses	169 665,00 €	13,65
Impôts et taxes	538 290,00 €	45,97
Dotations, subventions, participations	71 129,00 €	6,07
Autres produits de gestion courante	35 400,00 €	3,02
TOTAL :	1 170 913,00 €	100

Section investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		%
Déficit d'investissement	264 831,00 €	19,07
Dépenses imprévues	33 902,00 €	2,44
Emprunts et dettes assimilées	116 000,00 €	8,35
Immobilisations incorporelles	7 515,00 €	0,55
Immobilisations corporelles	966 202,00 €	69,59
TOTAL :	1 388 450,00 €	100
RECETTES D'INVESTISSEMENT		%
Virement de la section d'exploitation	414 000,00 €	29,82
Dotations, fonds divers et réserves	202 022,00 €	14,55
Subventions d'investissement	772 428,00 €	55,63
TOTAL :	1 388 450,00 €	100

Note explicative des principaux ratios

A la fin de l'exercice 2022, le résultat cumulé de la section de fonctionnement était excédentaire et s'élevait à **421 450,62 €**. Il est décidé d'affecter à la section d'investissement la somme de **55 021,89 €**. L'excédent reporté en fonctionnement au budget 2022 est donc de la différence, soit **366 428,73 €**.

La CAF - Capacité d'autofinancement

Elle représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursement de dettes, dépenses d'équipement, ...). Elle est calculée par différence entre produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital. Elle est de **202 640,00 €** pour l'exercice 2022.

La CAF nette – Capacité d'autofinancement nette

Elle représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement.

La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

Elle est de **88 731,00 €** pour l'exercice 2022.

L'annuité des emprunts

L'annuité des emprunts réglée en 2022 est de **113 909,00 €**.

Tous ces éléments ont été vérifiés et validés par la direction des finances publiques, du ministère des finances.

Des données complètes sont librement accessibles sur www.collectiviteslocales.gouv.fr. Seul ce site fait référence quant aux situations financières des collectivités.

Taux 2023

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 66,48 %.

Taxe foncière (bâti) : 37,77 %.

Ces taux restent identiques à ceux votés en 2022, 2021.

Taxe d'habitation : 11,98 % pour les résidences secondaires.